



Créteil , le 10 juin 2014

## VACANCE DE POSTE – APPEL A CANDIDATURE

### POSTE DE FORMATEUR-REFERENT AU CASNAV DE CRETEIL REFERENT 1<sup>er</sup> DEGRE POUR LE VAL-DE-MARNE

Un poste de formateur-référent est à pourvoir au CASNAV de Créteil pour la rentrée 2014. Les professeurs titulaires du premier degré du Val-de-Marne peuvent candidater pour cette fonction qui donne lieu à une «mise à disposition» de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne pour le rectorat de Créteil.

Les candidats devront avoir des compétences avérées dans les domaines suivants :

- bonne connaissance du champ didactique du Français Langue Seconde (nécessaire détention de la Certification complémentaire F.L.S.),
- expérience de l'animation pédagogique,
- très bonne connaissance des dispositifs officiels concernant la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.

Les missions seront les suivantes :

- assurer le lien et l'interface entre la politique départementale et la politique académique;
- assurer la mission d'information et d'expertise technique, pédagogique et didactique qui incombe au CASNAV afin d'améliorer la scolarisation des EANA;
- assurer l'accompagnement des équipes pédagogiques sur le terrain;
- travailler avec les partenaires associatifs concernés par la scolarisation des EANA;
- contribuer à l'importante politique de formation du CASNAV;
- s'impliquer dans un véritable travail d'équipe interdépartemental au sein du CASNAV et faciliter le pilotage académique du chargé de mission;
- contribuer à la réflexion et au renouvellement des pratiques pédagogiques.

Le candidat intégrera une équipe de 7 formateurs des premier et second degrés. Il sera placé sous l'autorité de l'IA-IPR chargé de mission pour le CASNAV et se trouvera rattaché au rectorat.

Une première sélection s'effectuera au vu des dossiers. Les candidats retenus seront alors reçus pour un entretien.

Les candidatures sous forme de lettre de motivation doivent parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique :

**pour le 23 juin 2014, délai de rigueur**

**au secrétariat du CASNAV de Créteil  
A l'attention de Monsieur Jean-Philippe TABOULOT  
IA IPR, mission CASNAV  
Rectorat  
4, rue Georges Enesco  
94010 CRETEIL Cedex**